

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 54/003/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'EXTRA 56/02 (AFR 54/013/02 du 18 juillet 2002) et sa mise à jour (AFR 54/020/02 du 15 août 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ÉXECUTIONS IMMINENTES / TORTURE / PROCES INEQUITABLE

SOUDAN

**88 membres de l'ethnie Rizeiqat, dont deux mineurs :
Gadim Hamdoum Hamid (h), 14 ans, et Kabashi Alayan (h), 14 ans**

Londres, le 6 janvier 2004

On sait maintenant que les 88 membres de l'ethnie rizeiqat condamnés à mort en juillet 2002, parmi lesquels figuraient deux mineurs, ont été libérés le 29 décembre 2004. Leurs condamnations ont été annulées.

Ces personnes avaient été arrêtées en mai 2002, à la suite d'affrontements entre deux groupes ethniques établis dans le Darfour méridional, les Rizeiqat et les Maalyia, heurts qui s'étaient soldés par au moins 10 morts. Au cours de leur détention, elles avaient été soumises à des actes de torture visant à leur faire « avouer » des infractions, notamment des homicides. Elles avaient ensuite été condamnées à la peine capitale, au terme de procès manifestement iniques.

Par ailleurs, au moins 45 Maalyia avaient été appréhendés et torturés en mai 2003, après que des membres de leur ethnie eurent attaqué et tué plusieurs Rizeiqat, en représailles à des homicides perpétrés précédemment. Ces 45 personnes avaient également été jugées, mais la plupart d'entre elles avaient été mises hors de cause, « *faute de preuves* ». Un des hommes figurant parmi le groupe des accusés, Abdallah Agai Akot, membre de l'ethnie Dinka, avait été condamné à mort – lui aussi a depuis été remis en liberté.

Toutes ces personnes ont été relâchées à la suite d'une conférence de réconciliation entre les deux groupes ethniques, organisée en octobre 2004 à l'initiative du gouvernement. Selon les informations recueillies, les Rizeiqat vont donner une somme d'argent aux Maalyia à titre de compensation pour la mort de leurs proches, la *diya* (« prix du sang »). Le gouvernement, de son côté, va verser une *diya* aux Rizeiqat pour les pertes subies au sein de leur communauté. Les sentences capitales ont été annulées par la Cour suprême à la suite de ces négociations.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*